

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24252**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Cergy-Pontoise	Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles, Chancelier des universités, Monsieur le Président de l'université de Cergy-Pontoise

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321 Journalisme et communication, 323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle, 325 Documentation, bibliothèque, administration des données

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Diplômé du Master parcours Infographie, Webdesign et Multimédia (IWM) couvre trois champs d'activités :

1- Infographie : Elle concerne les activités liées à l'illustration numérique. Reposant sur des bases de dessin académique, les techniques d'illustration couvertes par la formation sont liées à l'usage des outils numériques de création et de retouche, en deux et trois dimensions.

2- Webdesign : Il concerne les activités liées à la conception de produits numériques en ligne (sites ou d'applications) et aborde les spécificités non seulement techniques mais aussi conceptuelles (ex. : écriture interactive).

3- Multimédia : Il concerne les activités liées à la réalisation et à l'acquisition de matériel audio, vidéo et graphique numérique destinés à être intégrés (sites internet, bornes, installations artistiques, print, mooc ...) ou à être exploités/diffusés en l'état (films, reportages photo/vidéo/audio, ...).

Le diplômé du Master parcours Chargé de Communication culturelle et Multimédia (CCM), couvre les activités de communication dans leur dimension multimédia pour des organisations du secteur des arts et de la culture mais aussi celles d'autres secteurs qui cherchent à valoriser leur dimension culturelle.

1- Au niveau de la communication : de la prise en charge du dossier (analyse marketing et communication), à la conception et la réalisation d'outils

2- Au niveau du multimédia : conception et réalisation d'outils print et numériques.

3- Au niveau communication culturelle : au niveau des débouchés, structures publiques et privées pour des activités de communication institutionnelle, communication de marque et communication interne.

Capacités spécifiques aux diplômés du parcours IWM :

- Participer à la réalisation de supports de communication visuelle (dessin, graphisme, mise en page, mise en volume) sous la responsabilité du directeur artistique.

- Maîtriser les outils de création numérique et multimédia, afin de réaliser ses supports visuels.

- Capacité à intégrer ses réalisations sous la forme d'un support multimédia (en ligne ou non).

- Assurer des fonctions d'encadrement ou la responsabilité complète d'un projet.

- Capacité à identifier les besoins d'un client, à définir un processus de réalisation avec une équipe et à en assurer le suivi. - Aptitude à concevoir un projet multimédia et à mener à bien une création numérique en prise avec les contraintes clients.

- Maîtriser les outils de création numérique et multimédia du marché, ainsi que les technologies avancées de création d'un produit multimédia (on line et off line)

Capacités spécifiques aux diplômés du parcours CCM : les compétences du chargé de communication culturelle et multimédia se situent à l'intersection des trois domaines que sont la Communication au sens large, la Communication culturelle et la Communication multimédia.

1. Communication :

- Etre capable de gérer la communication (approche globale) et la gestion d'un projet (approche spécifique) de la prise en charge du dossier annonceur, à la proposition de solution(s), au pilotage du projet et à l'étude des retombées.

Ces activités correspondent à la structure d'accueil du Chargé de Communication Culturelle et Multimédia.

- Gérer la communication et notamment comprendre et assurer le suivi de l'image de l'organisation, sélectionner et gérer les différents intervenants, construire des briefs annonceurs.

- Prendre en charge le dossier de l'annonceur et pour cela appréhender les micro et macro environnement, sélectionner les informations pertinentes, assurer une veille permanente, identifier et rechercher les informations manquantes

- Proposer des solutions de communication : identifier les solutions pour la mise en œuvre du projet, préparer le cahier des charges (identifier les étapes, planifier les tâches, prendre en charge les éléments techniques)

- Construire les solutions de communication :

créer ou participer à la création des outils de communication (roughs, documents d'exécution, produits finis...),

assurer la coordination des actions, gérer les intervenants, suivre l'exécution de la production et l'exécution budgétaire, assurer les ajustements,

identifier les dysfonctionnements et proposer des alternatives,
étudier les retombées : réaliser des études, produire de l'information.

2. Communication culturelle : elle prend comme objet référent la notion de culture et est développée par des organisations agissant dans le secteur des arts et de la culture avec une approche spécifique du marketing culturel mais aussi par tous les types d'organisations cherchant à promouvoir leur dimension culturelle :

- Appréhender la spécificité de la communication dans le secteur des arts et de la culture, appréhender les contextes socio politiques du secteur, repérer les intervenants d'un projet culturel

- développer des relations avec les intervenants d'un projet culturel,

- assurer un travail rédactionnel (plaquettes, dépliants, communiqués et dossiers de presse, e-mails, newsletters, sites Internet...)

3. Communication multimédia :

- savoir utiliser les technologies numériques dédiées aux métiers de la communication : informatique organisationnelle (systèmes d'exploitation, gestion de fichiers, travail en réseau, instruments web d'interopérabilité et de gestion des communautés, outils de veille...), informatique de production (réalisation de présentations et mises en page pour l'impression, présentations multimédia, traitement de l'image, conception et actualisation de sites, mises en œuvre de contenus web dynamiques en ligne).

- savoir manipuler tous les formats de communication web (création et animation de blogs, animation/modération d'un forum, utilisation avancée de Facebook, de Twitter,

- savoir mettre à jour un site web (institutionnel / e-commerce /) dans l'optique de la communication d'un événement (manifestation, spectacles,) ou dans l'interaction avec les différents publics.

- mener une réflexion sur l'utilisation présente et future des technologies numériques dédiées

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le parcours IWM forme des professionnels qui exercent leur activité dans une entreprise de création de produits multimédia ou dans une entreprise/collectivité utilisant les technologies multimédia de la communication.

Le parcours CCM forme des professionnels qui travaillent dans des structures petites ou grandes, publiques ou privées dans des services de communication : collectivités territoriales, directions de la communication ou de la culture ; musées ; associations culturelles et artistiques ; agences de communication ; agence web ; direction de la communication de grandes entreprises, services du mécénat, du sponsoring ou Fondation...

Le parcours IWM ouvre sur les emplois du type :

- chef de projet Internet et multimédia

- responsable de conception multimédia

- responsable de conception audiovisuelle

- directeur artistique ou de création

- illustrateur / infographiste 2D et 3D

- Motion designer

- Monteur / truquiste

- webdesigner ou designer graphique

- webmaster conception et réalisation d'un site Web

Le par cours CCM ouvre sur les emplois du type :

Assistant(e) et chargé(e) de communication culturelle et multimédia

Assistant(e) et chef de projet communication multimédia

Assistant(e) et chargé(e) de communication interne

Chargé (e) de ressources documentaires

Responsable et concepteur média

Responsable de développement multimédia spécialisation : chargé(e) de communication culturelle

Animateur(trice) de communauté virtuelle

Animateur(trice) de forum sur internet

Animateur(trice) web

Chargé(e) des relations avec les internautes

E-commercial(e)

Modérateur(trice) web

Webmaster animateur / animatrice

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

E1103 : Communication

E1107 : Organisation d'événementiel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE TRONC COMMUN : Stratégie de Communication, Communication et Multimédia, Anglais, Histoire de l'Art et du graphisme, Prise en main de logiciels professionnels, L'image et le son numérique

UE SPECIALISATION IWM : Illustration et graphisme numérique, Conception de site internet, Animation 2D et 3D, Programmation et interactivité, Audiovisuel

UE SPECIALISATION CCM: Elaboration de projets, Conception et réalisation en infographie et animation, Le contexte de diffusion du projet, Sites web et audiovisuel, Les supports de la communication culturelle

UE PROFESSIONNALISATION : Projet Tuteuré et Mission Entreprise

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants ou d'intervenant (secteur professionnel) ayant contribué aux enseignements dont le responsable de la formation. - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants ou d'intervenant (secteur professionnel) ayant contribué aux enseignements dont le responsable de la formation. - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants ou d'intervenant (secteur professionnel) ayant contribué aux enseignements dont le responsable de la formation avec intervention su service de Formation Continue de l'université - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants ou d'intervenant (secteur professionnel) ayant contribué aux enseignements dont le responsable de la formation avec intervention su service de Formation Continue de l'université - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. Remarque : possibilité de validation pour partie du diplôme par VES ou VAP - Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) - Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels - Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2015 accréditant l'Université de Cergy-Pontoise en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Chaque parcours peut accueillir 22 étudiants

<http://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/ove/insertion-professionnelle.html>

Autres sources d'information :

Pour plus d'information voir les site suivants :

<http://bit.ly/1NTpN7W>

<http://lp-multimedia.u-cergy.fr>

[Site de l'université de Cergy-Pontoise](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Cergy-Pontoise : Île-de-France - Val-d'Oise (95) [95302 Cergy-Pontoise]

Université de Cergy-Pontoise

UFR Sciences et Techniques,

2 avenue A. Chauvin,

95302 Cergy-Pontoise Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Cergy-Pontoise

UFR Sciences et Techniques,

2 avenue A. Chauvin,

95302 Cergy-Pontoise Cedex

Historique de la certification :